

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 02 NOVEMBRE 2010**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le deuxième jour du mois de novembre en l'an deux mille dix, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents :                   **LE MAIRE :**  
Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS :**  
Jean Lafleur  
Berchmans Dancause  
Michel Routhier  
Gratien Tardif  
Michel Cameron

Absent :                   Jean-Pierre Ducruc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 16 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal – Séance ordinaire du 05 octobre 2010
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer et transferts budgétaires
  - Amendement à la convention collective des employés cadres
  - Mandat des conseillers
  - Nomination d'un maire suppléant
  - Signature des chèques et documents pour la municipalité et le centre culturel
  - Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2011
  - Discours du maire sur la situation financière au 31 décembre 2009 (art. 955 C.M.)
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
  - Engagement de Mme Marie-Pierre Fournier, préposée au comptoir lunch

Conversion du système de réfrigération

  - Honoraires professionnels n° 1 (SNC-Lavalin inc.)
- 5) Demande d'aide financière
  - Hockey mineur de Ste-Croix
  - Place aux jeunes Lotbinière
  - Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière
  -
- 6) Aménagement/urbanisme/développement
  - Comité consultatif d'urbanisme (rapport du 13 octobre 2010)
  - Dépôt

Dérogation mineure

  - Dossier municipalité de Sainte-Croix, lot 3 592 283

Projet de règlement n° 449-2010 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007

  - Assemblée publique
  - Adoption du second projet de règlement
  - Avis de motion

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 NOVEMBRE 2010

- 7) Voirie
- Projet de développement résidentiel rue Projetée, lots 4 271 321 et 4 271 323
- Étude géotechnique – Offre de service
  - Relevés topographiques – Offre de service
- Réfection de voirie à la rue Biron
- Décompte progressif n° 2 (Les Excavations Ste-Croix inc.)
- Réfection de voirie à la rue Legendre
- Directives de changement n°s 1,2 et 3 (Les Excavations Ste-Croix inc.)
  - Décompte progressif n° 2 (Les Excavations Ste-Croix inc.)
- Réfection de voirie à la route Pointe-Platon
- Honoraires professionnels n° 1 (SNC-Lavalin inc.)
- Rapiéçage mécanique des chemins et rangs (2)
- Acceptation des travaux et paiement
- Chenilles pour le véhicule tout-terrain
- Soumission(s)
- 8) Hygiène du milieu
- Puits P-3 de Saint-Édouard
- Comité intermunicipal Saint-Édouard – Sainte-Croix - Nomination
  - Problème d’approvisionnement en eau potable
- 9) Comité d’embellissement
- Dépôt du rapport du 16 septembre 2010
  - Démission de M. Michel Sénéchal, président
- 10) Loisirs et culture
- Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix
- Acceptation des membres actifs
  - Demande d’aide financière 2010
- Projet de relais touristique
- Honoraires professionnels n° 1 (Monique Brunet, architecte)
  - Déviation du branchement de Gaz Métro - Soumission
- Aménagement du parc Jean-Guy-Fournier
- Décompte progressif n° 2 (Les Excavations Ste-Croix inc.)
  - Déplacement de la ligne de distribution d’Hydro-Québec – Soumission
  - Déplacement du réseau téléphonique de Telus - Soumission
- Comité de la Fête nationale du Québec
- Rapport final du comité
- 11) Varia
- Tourisme Lotbinière
- Projet de la Route des Navigateurs pour la région de la Chaudière-Appalaches
- Transport maritime et terrestre de déchets radioactifs en territoire québécois
- Demande d’interdiction

Période de questions  
Levée de l’assemblée

258-2010

### ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d’adopter l’ordre du jour tel que présenté.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 NOVEMBRE 2010**

259-2010

**PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 05 OCTOBRE 2010**

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 05 octobre 2010 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

260-2010

**COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES**

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

**MUNICIPALITÉ**

**SALAIRES D'OCTOBRE 2010**

SALAIRES BRUTS DU 26 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE 2010	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	8 852.50
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, BRIGADIÈRES, POMPIERS, VOIRIE, RÉSEAU, URBANISME, CONCIERGERIE, T/JEUX	19 675.26
	AVANTAGES SOCIAUX	4 152.74
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>32 680.50</b>

**INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) D'OCTOBRE 2010**

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	27 351.41
	<b>TOTAL</b>	<b>60 031.91</b>

**COMPTES PAYÉS D'OCTOBRE 2010 – RATIFICATION**

<b>AREO-FEU LTEE</b>		<b>944.86 (1)</b>	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	944.86	RÉPARER POMPE (411), DRAIN (711)
<b>BANQUE NATIONALE DU CANADA</b>		<b>634.86 (1)</b>	
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	83.00	ESSENCE GMC
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	60.69	ESSENCE DAKOTA
232001631	DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	32.01	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	85.00	ESSENCE SAVANA
232001631	DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	41.07	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	63.00	ESSENCE GMC
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	56.50	ESSENCE DAKOTA
232001631	DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	28.00	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	-6.41	ESCOMPTE ULTRAMAR
232000631	ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	25.00	ESSENCE COMPACTEUR
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	83.00	ESSENCE GMC
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	84.00	ESSENCE GMC
<b>BELL MOBILITE PAGETTE</b>		<b>386.29 (1)</b>	
222000331	TEL.2464, & PAGETS (9)	333.52	SERVICES INC.& P/R
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	52.77	SERVICES INC.& P/R
<b>BETON LAURIER INC.</b>		<b>423.28 (1)</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	220.11	REBUTS DE BÉTON
2308050721	ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	203.17	REBUTS DE BÉTON
<b>BIOLAB - DIVISION THETFORD</b>		<b>330.84 (1)</b>	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	330.84	ANALYSE D'EAU
<b>BUROPLUS ST-EX</b>		<b>23.89 (1)</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	23.89	FOURNITURES DE BUREAU
<b>CAISSE POPULAIRE DE STE-CROIX</b>		<b>14 402.11 (2)</b>	
5513850000	R.R.Q. A PAYER	2 816.50	REMISE SEPTEMBRE 2010
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	2 052.51	REMISE SEPTEMBRE 2010
5513825000	RQAP A PAYER	671.54	REMISE SEPTEMBRE 2010
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	4 252.09	REMISE SEPTEMBRE 2010
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	3 465.15	REMISE SEPTEMBRE 2010
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 144.32	REMISE SEPTEMBRE 2010
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>		<b>225.57 (1)</b>	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	225.57	REMISE SEPTEMBRE 2010
<b>CHAMBRE DE COMMERCE DE LOTBINIÈRE</b>		<b>70.00 (2)</b>	
211000310	DEPLAC.ET REPRESENTATION DES ELUS	50.00	ADHÉSION 2011
213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	20.00	CONFÉRENCE RADIO LOTBINIÈRE (BERTRAND FRÉCHETTE)

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 NOVEMBRE 2010

<b>CWA MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ</b>	<b>4 328.76 (1)</b>	
241200521 ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	4 328.76	VANNE POMPE # 3 & ENT. POMPE # 2
<b>EXCAVATION ALAIN LEMAY INC.</b>	<b>1 659.27 (1)</b>	
2308050721 ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	1 659.27	LOCATION PELLE
<b>FLEURS DE LAURIER INC.</b>	<b>92.56 (1)</b>	
216000310 FRAIS DEPL.- REL.TRAVAIL & PER	92.56	FLEURS (DÉCÈS BEAU-PÈRE GÉRALD LEMAY)
<b>GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.</b>	<b>559.42 (1)</b>	
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	533.12	SERVICES SEPTEMBRE 2010
270150446 VIDANGES - PARC J. G. FOURNIER	26.30	SERVICES SEPTEMBRE 2010
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>	<b>705.74 (1)</b>	
234000521 ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	617.83	SERVICES SEPTEMBRE 2010
234050521 ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL	87.91	SERVICES SEPTEMBRE 2010
<b>HYDRO-QUEBEC</b>	<b>4 407.93 (2)</b>	
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 056.50	SERVICES SEPTEMBRE 2010
270120681 ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	468.82	SERVICES SEPTEMBRE 2010
232000681 ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	98.47	SERVICES SEPTEMBRE 2010
241300681 ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 466.38	SERVICES SEPTEMBRE 2010
234050681 ECLAIRAGE RURAL 786894	127.56	SERVICES SEPTEMBRE 2010
241400681 ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	272.34	SERVICES SEPTEMBRE 2010
259000681 ELECT. - CHALET SPORTS 787157	322.12	SERVICES SEPTEMBRE 2010
241501681 ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	79.32	SERVICES SEPTEMBRE 2010
222000681 CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	261.86	SERVICES SEPTEMBRE 2010
241500681 ELECT.- ST.POMP LAFLEUR 787470	91.62	SERVICES SEPTEMBRE 2010
270121681 ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	79.32	SERVICES SEPTEMBRE 2010
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	83.62	SERVICES SEPTEMBRE 2010
<b>LAROSE &amp; FILS LTEE</b>	<b>418.38 (2)</b>	
241200660 PRODUITS D'ENTR. - U/EAU POTAB	66.54	PAPIER À MAIN
270120660 PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	351.84	PRODUITS D'ENTRETIEN
<b>LAURENTIDE RE/SOURCES INC.</b>	<b>13.96 (1)</b>	
245211446 RECUPERATION - PNEUS, PEINTURE	13.96	COLLECTE PEINTURE
<b>LES ENSEIGNES PALA</b>	<b>259.61 (1)</b>	
270290343 LA PETITE SÉDUCTION -TELE	225.75	PLAQUE ALUMINIUM
262100341 PUBL PROMOTION IND. & COMMERCE	33.86	LETTREGE PANCARTE RUE TARDIF
<b>LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.</b>	<b>321 048.88 (1)</b>	
2304017721 DÉV. PROLONGEMENT RUE TARDIF	874.78	TRAVAUX RUE GARNEAU
2308050721 ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	6 683.73	TRAVAUX RUE GARNEAU
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	386.82	TRAVAUX RUE GARNEAU
2304020721 RÉFECTION RUE LEGENDRE	25 654.53	DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1
2304022721 RÉFECTION VOIRIE RUE BIRON	287 449.02	DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1
<b>LIBRAIRIE RENAUD-BRAY</b>	<b>571.30 (1)</b>	
270230670 ACHATS DE VOLUMES	104.85	ACHATS VOLUMES
270230670 ACHATS DE VOLUMES	466.45	ACHATS VOLUMES
<b>LIGNCO SIGMA INC.</b>	<b>11 226.21 (1)</b>	
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	9 890.89	LIGNAGE DES RUES
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 335.32	LIGNAGE DES RUES
<b>MINISTRE DES FINANCES</b>	<b>118 064.00 (1)</b>	
221000441 SERVICES - SURETE DU QUEBEC	118 064.00	SERVICES 2ième VERSEMENT
<b>NOVICOM 2000 INC.</b>	<b>296.86 (1)</b>	
223100526 ENTR. - MACH./ OUTILL./ EQUIP.	296.86	BATTERIES P/R
<b>O.M.H. DE STE-CROIX</b>	<b>-3 905.00 (1)</b>	
252000970 PART. DEFICIT O.M.H. (10%)	-3 905.00	AJUSTEMENT BUDGET 2010
<b>PELOUSE PAT</b>	<b>2 607.80 (1)</b>	
241400522 ENTR. TERRAIN DEGRILLEUR	38.89	PELOUSE 2010 5ième VERSEMENT
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	48.13	PELOUSE 2010 5ième VERSEMENT
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	449.86	PELOUSE 2010 5ième VERSEMENT
222001522 ENTRETIEN TERRAIN CASERNE	64.80	PELOUSE 2010 5ième VERSEMENT
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	1 600.60	PELOUSE 2010 5ième VERSEMENT
270151522 ENTR. TERRAIN AUTRES PARCS	222.18	PELOUSE 2010 5ième VERSEMENT
241301522 ENTR. TERRAIN STAT./POMPAGE	74.08	PELOUSE 2010 5ième VERSEMENT
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	81.46	PELOUSE 2010 5ième VERSEMENT
241200522 ENTR. TERRAIN USINE D'EAU	27.80	PELOUSE 2010 5ième VERSEMENT
<b>PITNEY BOWES LEASING</b>	<b>465.72 (1)</b>	
213000517 LOCATION D'AMEUBLEMENT -ADM.	478.14	LOCATION TIMBREUSE 16-11-2010 AU 15-11-2011
213000517 LOCATION D'AMEUBLEMENT -ADM.	12.42	FRAIS RECHARGE
213000517 LOCATION D'AMEUBLEMENT -ADM.	-24.84	CRÉDIT FRAIS RECHARGE
<b>POSTES CANADA</b>	<b>137.05 (1)</b>	
213000321 TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	137.05	AVIS NO. 124
<b>PREVIMED INC.</b>	<b>53.70 (1)</b>	
223100675 MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	53.70	OXYGÈNE P/R
<b>QUINC. MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>	<b>1 046.87 (2)</b>	
222000650 PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	916.01	AVERTISSEURS FUMÉE
222000525 ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	116.94	PIÈCES & ACCESSOIRES
270120526 ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	13.92	PILES

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 NOVEMBRE 2010

<b>RESTAURANT CHEZ LARRY</b>		<b>125.94 (1)</b>	
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	125.94	REPAS (DÉPART VALÉRIE LE JEU
<b>SIEMENS CANADA LIMITÉE</b>		<b>163.87 (1)</b>	
241301521	ENT. & REP. - S/POMP. STE-CROIX	163.87	PIÈCES POUR POMPE DOSEUSE
<b>SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.</b>		<b>325.08 (1)</b>	
213000451	LOCATION - ALARME	54.18	SERVICES OCT. NOV. & DÉCEMBF
222000451	LOC. EQUIP. INCENDIE ALARME	54.18	SERVICES OCT. NOV. & DÉCEMBF
241400451	LOCATION ALARME- DEGRILLEUR	54.18	SERVICES OCT. NOV. & DÉCEMBF
232000451	LOCATION ALARME	54.18	SERVICES OCT. NOV. & DÉCEMBF
241300451	LOCATION ALARME	54.18	SERVICES OCT. NOV. & DÉCEMBF
241200451	LOCATION ALARME	54.18	SERVICES OCT. NOV. & DÉCEMBF
<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>818.94 (1)</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	103.29	SERVICES SEPTEMBRE 2010
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	216.00	SERVICES SEPTEMBRE 2010
261000331	TELEPHONE-URBANISME	90.86	SERVICES SEPTEMBRE 2010
222000331	TEL.2464, & PAGETS (9)	127.07	SERVICES SEPTEMBRE 2010
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	62.30	SERVICES SEPTEMBRE 2010
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	157.22	SERVICES SEPTEMBRE 2010
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	62.20	SERVICES SEPTEMBRE 2010
<b>TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>		<b>153.81 (1)</b>	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	153.81	PHOTOCOPIES
<b>VIDÉOTRON LTÉE</b>		<b>216.56 (1)</b>	
222000331	TEL.2464, & PAGETS (9)	103.74	SERVICES OCTOBRE 2010
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	37.60	SERVICES NOVEMBRE 2010
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	37.61	SERVICES NOVEMBRE 2010
261000331	TELEPHONE-URBANISME	37.61	SERVICES NOVEMBRE 2010

**Total : 483 304,92**

## COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2010

<b>ASSOCIATION TOURISTIQUE CHAUDIERE-</b>		<b>414.48 (1)</b>	
269000494	PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	414.48	ADHÉSION 2011
<b>BIOLAB - DIVISION THETFORD</b>		<b>304.82 (1)</b>	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	304.82	ANALYSE D'EAU
<b>BUROPLUS ST-EX</b>		<b>122.30 (2)</b>	
222000670	PAPETERIE - FOUR. IMP. LIVRES	79.00	SYSTÈME ÉLECTRONIQUE INC.
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	40.71	FOURNITURES DE BUREAU
261000670	URBANISME - PAPETERIES	2.59	FOURNITURES DE BUREAU
<b>C.O.M.B.E.Q.</b>		<b>671.61 (1)</b>	
261000454	FORMATION URBANISME	671.61	FORMATION 2010 (TRAITEMENT EAUX USÉES)
<b>COFFRAGE S.BLANCHET INC.</b>		<b>620.81 (1)</b>	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	620.81	RÉPARATION BORNE-FONTAINE
<b>DOCUMENT EXPRESS ENR.</b>		<b>542.82 (1)</b>	
213000349	BULLETIN D'INFORMATION	542.82	AVIS NO. 125
<b>EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.</b>		<b>2 492.53 (5)</b>	
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	900.17	PELLE PUISARD RUE DE LA FALAISE
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	253.96	VALVE À EAU RUE DE LA FALAISE
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	423.28	BRIS D'EAU RUE LAFLAMME
245301521	ENT. & REP. - DEPOT MUNICIPAL	84.65	REMPLEUR CONTENEUR
2304017721	DÉV. PROLONGEMENT RUE TARDIF	830.47	PELLE & CAMION RUE TARDIF
<b>FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITÉS</b>		<b>88.27 (1)</b>	
241300322	FRET, MESSAGERIES - RESEAU EAU	9.59	FRAIS TRANSPORT
232000322	FRET ET MESSAGERIE - VOIRIE	67.17	FRAIS TRANSPORT
241200322	FRET, MESSAGERIE - USINE D'EAU	11.51	FRAIS TRANSPORT
<b>FORTIER 2000 LTEE</b>		<b>2 394.43 (1)</b>	
2308050722	CENTRE DES LOISIRS & SERVICES	2 394.43	BRANCHEMENT CENTRE MULTIFONCTIONNEL
<b>FRECHETTE BERTRAND</b>		<b>33.83 (1)</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	22.58	FRAIS TELUS
213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	11.25	DÉPLACEMENT OCTOBRE 2010
<b>GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.</b>		<b>13 419.69 (1)</b>	
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	5 031.78	SERVICES SEPTEMBRE 2010
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	8 387.91	SERVICES SEPTEMBRE 2010
<b>GENERATRICE DRUMMOND</b>		<b>8 402.60 (1)</b>	
241301521	ENT. & REP. - S/POMP. STE-CROIX	8 402.60	CHANGER DÉMARREUR POMPE INC.
<b>GERALD LEMAY</b>		<b>67.50 (1)</b>	
241200310	FRAIS DE DEPL. PUR. EAU	67.50	FRAIS DÉPLACEMENT (TOURNÉE DES USINES)
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>2 075.42 (1)</b>	
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 075.42	SERVICES OCTOBRE 2010
<b>ICETEC REFRIGERATION INC.</b>		<b>244.41 (1)</b>	
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	244.41	ENTRETIEN & INSPECTION FOURNAISE

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 NOVEMBRE 2010

<b>IMPRIMERIE STE-CROIX INC.</b>		<b>253.97 (2)</b>
261000670	URBANISME - PAPETERIES	107.23 CARTES D'AFFAIRES (KARINE BARIL)
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	146.74 REÇUS LOISIRS
<b>KOLÉO STUDIO MULTIMÉDIA</b>		<b>67.73 (1)</b>
259001499	POLITIQUE FAM - COMITE FAMILLE	67.73 AFFICHE C/FAMILLES
<b>LAROSE &amp; FILS LTEE</b>		<b>200.89 (1)</b>
270120660	PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	200.89 PRODUITS D'ENTRETIEN
<b>LAURENT ET MATHIEU BEAURIVAGE</b>		<b>733.69 (1)</b>
2308100721	PROMOT. TERRITOIRE/TOURISTIQUE	733.69 PROJET IMPLANTATION RELAIS
<b>LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.</b>		<b>580.21 (3)</b>
2308050721	ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	367.47 LOCATION CAMION T/BALLE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	96.70 RÉCUPÉRATION ASPHALTE
2308050721	ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	116.04 LOCATION CAMION T/SOCCER
<b>LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.</b>		<b>1 183.54 (1)</b>
232060521	ENTR. /FOSSÉS & ACCOT. - RURAL	1 183.54 NETTOYER FOSSÉ POINTE-PLATON
<b>LES PTITS MOTEURS ENR.</b>		<b>39.53 (1)</b>
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	39.53 ENTRETIEN V.T.T.
<b>LES PUBLICATIONS LE PEUPLE</b>		<b>733.69 (1)</b>
262100341	PUBL PROMOTION IND. & COMMERCE	733.69 PUB. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>		<b>137.88 (2)</b>
222000670	PAPETERIE - FOUR. IMP. LIVRES	30.00 FORMULAIRES VISITE (SÉCURITÉ INCENDIE)
222000670	PAPETERIE - FOUR. IMP. LIVRES	107.88 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT INC.
<b>MERCIER SCIAGE FORAGE INC.</b>		<b>426.67 (1)</b>
2308050722	CENTRE DES LOISIRS & SERVICES	426.67 PERÇAGE BRANCHEMENT D'ÉGOÛT
<b>MILOT, STEPHANE</b>		<b>89.20 (1)</b>
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	89.20 FRAIS DÉPLACEMENT OCTOBRE 2010
<b>MINISTERE DES RESSOURCES NATURELLES</b>		<b>42.00 (1)</b>
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	42.00 AVIS MUTATION
<b>MINISTRE DES FINANCES</b>		<b>61.50 (1)</b>
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	51.91 DRAPEAU DU QUÉBEC
213000322	FRAIS DE MESSAGERIES	9.59 FRAIS TRANSPORT
<b>MUNICIPALITE DE LOTBINIERE</b>		<b>7 537.65 (1)</b>
261000140	REMUNERATION - PREP. URBANISME	6 217.36 SALAIRES URBANISTE
261000200	CONTR. EMPLOYEUR- URBANISME	1 029.03 SALAIRES URBANISTE
261000454	FORMATION URBANISME	291.26 CONGRÈS
<b>PELOUSE PAT</b>		<b>169.31 (1)</b>
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	169.31 ENTRETIEN PELOUSE T/SOCCER
<b>PETITE CAISSE</b>		<b>35.76 (1)</b>
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	35.76 CADEAU DÉPART VALÉRIE LE JEUNE
<b>PHARMACIE STE-CROIX INC.</b>		<b>18.62 (2)</b>
270120660	PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	10.66 PRODUITS D'ENTRETIEN
241200411	ANALYSE DE L'EAU	7.96 EAU U/EAU
<b>QUINC. MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>		<b>2 340.32 (9)</b>
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	93.92 PIÈCES & ACC. (BRANCHEMENT RUE TARDIF LOT 4 570 232)
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	15.68 MEULE & DÉGRAISSANT
2308050721	ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	150.47 PONCEAU T/BALLE
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	17.90 PIÈCES & ACC. BRIS CÔTE DU BATEAU
2308050721	ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	3.96 BOIS (2X 4' X 8')
2308050721	ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	1 103.92 ISOLANT TUYAUX AQUEDUC & ÉGOÛT
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	4.55 PIÈCES (CONTENEUR CÔTE DU NORD)
2308050721	ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	883.13 ISOLANT TUYAUX AQUEDUC & ÉGOÛT
261000527	AMEUBL. & ÉQUIP. - URBANISME	66.79 CHAUFFERETTE
<b>RAY-CAR</b>		<b>1 306.14 (1)</b>
2308050721	ENTR. PARC J. G. FOURNIER T/J.	1 306.14 CRIBLURE & PIERRE CONCASSÉE T/BALLE
<b>REAL HUOT INC.</b>		<b>11 714.89 (9)</b>
2305030721	ENT. RESEAU AQUEDUC	2 897.02 PIÈCES & ACC. SÉPARATION EAU POTABLE (CENTRE AGRONOMIQUE)
2308050722	CENTRE DES LOISIRS & SERVICES	7 016.06 LOCATION PERFOREUSE & BRANCHEMENT (CENTRE AGRONOMIQUE)
2305030721	ENT. RESEAU AQUEDUC	113.97 PIÈCES & ACC. SÉPARATION EAU POTABLE (CENTRE AGRONOMIQUE)
2308050722	CENTRE DES LOISIRS & SERVICES	107.23 PIÈCES & ACC. BRANCHEMENT (CENTRE MULTIFONCTIONNEL)
2305030721	ENT. RESEAU AQUEDUC	103.61 PIÈCES & ACC. SÉPARATION EAU POTABLE (CENTRE AGRONOMIQUE)
2305030721	ENT. RESEAU AQUEDUC	373.43 PIÈCES & ACC. SÉPARATION EAU POTABLE (CENTRE AGRONOMIQUE)
2308050722	CENTRE DES LOISIRS & SERVICES	57.01 PIÈCES & ACC. BRANCHEMENT (CENTRE MULTIFONCTIONNEL)
2308050722	CENTRE DES LOISIRS & SERVICES	36.51 PIÈCES & ACC. BRANCHEMENT (CENTRE MULTIFONCTIONNEL)
2308050722	CENTRE DES LOISIRS & SERVICES	1 010.05 PIÈCES & ACC. BRANCHEMENT (CENTRE MULTIFONCTIONNEL)
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>		<b>61.30 (2)</b>
211000310	DEPLAC.ET REPRESENTATION DES ELUS	39.57 BUFFET BUDGET 2011
270120660	PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	21.73 PRODUITS D'ENTRETIEN
<b>TELU COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>62.22 (1)</b>
241200331	TELEPHONE - U/EAU 796-2180	62.22 SERVICES OCTOBRE 2010

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 NOVEMBRE 2010**

<b>TELUS MOBILITE</b>		<b>176.86 (1)</b>
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	29.12 SERVICES OCTOBRE 2010
270120331	TELEPHONE CELL.- C/COMM.	50.26 SERVICES OCTOBRE 2010
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	42.65 SERVICES OCTOBRE 2010
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	54.83 SERVICES OCTOBRE 2010
<b>VALÉRIE LEJEUNE</b>		<b>65.25 (1)</b>
261000310	FRAIS DEPLACEMENT - URBANISME	65.25 FRAIS DÉPLACEMENT SEPTEMBRE 2010

**Total : 59 934,34**

**TRANSFERT(S) ET AFFECTATION(S) BUDGÉTAIRE(S)**

Code budgétaire	Budget actuel	Solde cumulé	Budget révisé	Poste affecté	Budget actuel	Budget révisé
02-32000-412 serv. juridique voirie	370	671	670	02-32000-341 publ. infor. journaux	500	200
02-32000-670 papeterie - voirie	500	744	750	02-32000-454 formation et perf. - voirie	500	250
02-61000-341 publicité urbanisme	460	933	1 460	02-61000-412 serv. juridique urb.	8 500	7 500
02-62100-341 publ. promotion ind. Commerce	6 457	6 732	8 457	02-61000-412 serv. juridique urb.	7 500	5 500

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 11-2010

261-2010

**AMENDEMENT À LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS CADRES**

**ATTENDU** les résolutions numéros 340-2008 et 281-2009;

**ATTENDU QUE** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le jour du Souvenir est reconnu comme jour chômé et payé pour les employés syndiqués lors du renouvellement de leur convention collective;

**ATTENDU QUE** les employés cadres demandent à ce que cette journée leur soit également reconnue à l'avenir comme jour chômé et payé, et comme faisant partie intégrante de la convention collective des employés cadres;

**IL** est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la présente demande à compter des présentes.

262-2010

**MANDAT DES CONSEILLERS**

Monsieur Jacques Gauthier présente à chacun des élus les mandats dont ils auront la responsabilité, savoir :

<i>Secteurs</i>	<i>Noms</i>	<i>R = Responsable A = Adjoint</i>
Agriculture et cours d'eau	Michel Cameron Jean-Pierre Ducruc	<b>R</b> <b>A</b>
Eau potable/eaux usées et environnement	Jean-Pierre Ducruc Jacques Gauthier	<b>R</b> <b>A</b>
Hôtel de ville et embellissement	Jean Lafleur Berchmans Dancause	<b>R</b> <b>A</b>
Incendie et sécurité publique	Gratien Tardif Michel Cameron	<b>R</b> <b>A</b>
Office municipal d'habitation	Berchmans Dancause Jacques Gauthier	<b>R</b> <b>A</b>

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 NOVEMBRE 2010

Patrimoine/culture et loisirs Centre Plein Air	Jean-Pierre Ducruc Michel Routhier	<b>R</b> <b>A</b>
Politique familiale	Gratien Tardif Jacques Gauthier	<b>R</b> <b>A</b>
Promotion et développement économique	Michel Routhier Jean Lafleur	<b>R</b> <b>A</b>
Relation de travail	Berchmans Dancause Jacques Gauthier	<b>R</b> <b>A</b>
Aréna	Michel Routhier Gratien Tardif	<b>R</b> <b>A</b>
Transport adapté	Michel Routhier Gratien Tardif	<b>R</b> <b>A</b>
Urbanisme	Jean-Pierre Ducruc Michel Cameron	<b>R</b> <b>R</b>
Voirie	Michel Routhier Michel Cameron	<b>R (secteur urbain)</b> <b>R (secteur rural)</b>

\* Le maire est membre d'office sur tous les comités.

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter les mandats tels que présentés.

La présente résolution abroge la résolution numéro 276-2009 et toute résolution antérieure de même nature.

263-2010

### NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de nommer monsieur Jean Lafleur pour agir à titre de maire suppléant pour les six prochains mois en remplacement de monsieur Jean-Pierre Ducruc.

**QUE** le maire suppléant agira également comme substitut du maire à la M.R.C. de Lotbinière.

264-2010

### SIGNATURES DES CHÈQUES ET DOCUMENTS POUR LA MUNICIPALITÉ ET LE CENTRE CULTUREL DE SAINTE-CROIX

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement :

**QUE** Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet et autre effet pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc., faisant foi des redevances municipales (C.M. art. 203).

**QUE** ces mêmes personnes sont autorisées à signer conjointement tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

**QU'**en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, que Jean Lafleur, maire suppléant, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 203).

**QU'**en cas d'absence ou d'incapacité du directeur général et secrétaire-trésorier ou de vacance dans la charge de directeur général et secrétaire-trésorier, que France Dubuc, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, est autorisée à signer conjointement avec Jacques Gauthier, maire, et/ou Jean Lafleur, maire suppléant, tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 184, 203).

**QUE** la présente résolution entrera en vigueur à compter du 03 novembre 2010, date à laquelle elle annulera toute résolution antérieure de même nature et sera valable tant qu'elle n'aura pas été révoquée par écrit.



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 NOVEMBRE 2010

265-2010

### CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2011

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**IL** est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui se tiendra le mardi et qui débiteront à 20 heures :

- 11 janvier	- 05 juillet
- 01 février	- 02 août
- 01 mars	- 06 septembre
- 05 avril	- 04 octobre
- 03 mai	- 01 novembre
- 07 juin	- 06 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

### DISCOURS DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2009 (ART.955 C.M.)

Une copie du rapport du maire est remise à chacun des membres du conseil et sera distribuée gratuitement à tous les concitoyens de la municipalité de Sainte-Croix. Les lecteurs y retrouveront un résumé au 31 décembre 2009 ainsi que la situation financière actuelle 2010, la liste des contrats octroyés et la rémunération des élus.

### CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

266-2010

#### COMPTE À PAYER

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### CENTRE CULTUREL

##### SALAIRES D'OCTOBRE 2010

SALAIRES BRUTS DU 26 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE 2010	DIRECTEUR DES LOISIRS	3 492.32
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	11 302.99
	AVANTAGES SOCIAUX	2 201.58
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>16 996.89</b>

##### FRAIS DE FINANCEMENT D'OCTOBRE 2010

FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	65.00
	<b>TOTAL</b>	<b>17 061.89</b>

##### COMPTES PAYÉS D'OCTOBRE 2010 – RATIFICATION

<b>AIGUISAGE ROUSSEAU</b>	<b>76.76 (1)</b>	
270165525 ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	76.76	COUTEAUX SURFAÇEUSE
<b>ALEX COULOMBE LTEE</b>	<b>663.07 (1)</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	663.07	ACHATS RESTAURANT
<b>BRASSERIE MOLSON O'KEEFE</b>	<b>5 662.49 (2)</b>	
270181610 ACHATS - BAR	2 980.21	ACHATS BAR
270181610 ACHATS - BAR	3 013.30	ACHATS BAR
270181610 ACHATS - BAR	-331.02	CRÉDIT ACHATS BAR

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 NOVEMBRE 2010

<b>CAISSE POPULAIRE DE STE-CROIX</b>	<b>5 275.14 (2)</b>	
5513840000 IMPOT PROV. A PAYER	1 611.16	REMISES SEPTEMBRE 2010
5513820000 RQAP A PAYER	184.14	REMISES SEPTEMBRE 2010
5513850000 R.R.Q. A PAYER	1 308.06	REMISES SEPTEMBRE 2010
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	417.48	REMISES SEPTEMBRE 2010
5513825000 C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	495.15	REMISES SEPTEMBRE 2010
5513815000 IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	1 259.15	REMISES SEPTEMBRE 2010
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>	<b>215.69 (1)</b>	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	215.69	REMISES SEPTEMBRE 2010
<b>D. BERTRAND ET FILS INC.</b>	<b>1 187.41 (2)</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	518.88	ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	668.53	ACHATS RESTAURANT
<b>FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ</b>	<b>384.00 (1)</b>	
5513881000 FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	384.00	REMISES SEPTEMBRE 2010
<b>HYDRO-QUEBEC</b>	<b>9 540.79 (2)</b>	
270181681 ELECTRICITE - GLACE 846563	6 076.60	SERVICES SEPTEMBRE 2010
270180681 ELECTRICITE - ARENA 748754	3 464.19	SERVICES SEPTEMBRE 2010
<b>NATIONAL VACUUM INC.</b>	<b>861.71 (1)</b>	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	861.71	NETTOYAGE FOSSES (3) & GRILLES (2)
<b>PAUSE-CAFÉ SOLEIL</b>	<b>200.41 (1)</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	200.41	ACHATS RESTAURANT
<b>PELOUSE PAT</b>	<b>155.50 (1)</b>	
270161522 ENTR. & REPARATION- TERRAIN	155.50	PELOUSE 2010 5ième VERSEMENT
<b>PHARMACIE STE-CROIX INC.</b>	<b>36.03 (1)</b>	
270181660 PRODUITS ENTRETIEN -RESTAURANT	36.03	ESSUIE-TOUT
<b>QUINCAILLERIE HAMEL &amp; FILS INC</b>	<b>41.30 (1)</b>	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	22.02	PIÈCES & ACCESSOIRES
270180665 BIENS NON DURABLES- RESTAURANT	19.28	PIÈCES & ACCESSOIRES
<b>SAPUTO PRODUITS LAITIERS CANADA S.E.N.C.</b>	<b>403.31 (3)</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	66.67	ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	105.20	ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	105.20	ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	126.24	ACHATS RESTAURANT
<b>SHAW DIRECT</b>	<b>113.98 (1)</b>	
270125339 CABLODISTRIBUTEUR - STARCHOICE	113.98	SERVICES OCTOBRE 2010
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>	<b>61.05 (1)</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	23.43	ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	20.17	ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	17.45	ACHATS RESTAURANT
<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>	<b>314.89 (1)</b>	
270125331 TELEPHONE	314.89	SERVICES SEPTEMBRE 2010

**Total : 25 193.53**

## COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2010

<b>CLAUDE GARNEAU</b>	<b>149.55 (1)</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	149.55	ACHATS RESTAURANT
<b>D. BERTRAND ET FILS INC.</b>	<b>614.65 (2)</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	36.59	ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	578.06	ACHATS RESTAURANT
<b>LECLERC, CLAUDE</b>	<b>150.00 (1)</b>	
270181650 VETEMENTS, CHAUSSURES & ACC.	150.00	BOTTES DE TRAVAIL
<b>LES ENTREPRISES ROBERT COTE</b>	<b>138.26 (1)</b>	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	138.26	LAMPES INTÉRIEURES
<b>MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX</b>	<b>168.22 (1)</b>	
270175446 ENLEVEMENT DES ORDURES	168.22	ORDURES SEPTEMBRE 2010
<b>PAUSE-CAFÉ SOLEIL</b>	<b>541.05 (1)</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	541.05	ACHATS RESTAURANT
<b>PETITE CAISSE</b>	<b>293.40 (1)</b>	
270181660 PRODUITS ENTRETIEN -RESTAURANT	6.00	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270181610 ACHATS - BAR	118.79	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270165525 ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	7.96	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270180610 ACHATS - RESTAURANT	2.99	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270160526 ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	7.86	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270165525 ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	7.96	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270181610 ACHATS - BAR	84.27	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270125321 TIMBRES-POSTES	19.31	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270181660 PRODUITS ENTRETIEN -RESTAURANT	34.22	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270180665 BIENS NON DURABLES- RESTAURANT	4.04	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
<b>PHARMACIE STE-CROIX INC.</b>	<b>13.16 (1)</b>	
270148675 BIENS NON DURABLE - MEDICAMENT	13.16	MÉDICAMENT & PANSEMENTS
<b>PRODUITS CAPITAL INC.</b>	<b>347.66 (1)</b>	
270180660 PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	347.66	PRODUITS D'ENTRETIEN
<b>ROGERS SANS-FIL</b>	<b>45.27 (1)</b>	
270125331 TELEPHONE	45.27	SERVICES OCTOBRE 2010
<b>SAPUTO PRODUITS LAITIERS CANADA S.E.N.C.</b>	<b>21.04 (1)</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	21.04	ACHATS RESTAURANT
<b>STE-CROIX SPORTS INC.</b>	<b>132.00 (1)</b>	
270180650 ACHATS - MAGASIN DE SPORTS	132.00	MEULE AIGUISAGE PATINS & LACETS
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>	<b>53.56 (4)</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	5.00	ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	21.50	ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	3.18	ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	23.88	ACHATS RESTAURANT

**Total : 2 667.82**

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 NOVEMBRE 2010**

267-2010

**ENGAGEMENT DE MME MARIE-PIERRE FOURNIER, PRÉPOSÉE AU COMPTOIR LUNCH**

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'engager madame Marie-Pierre Fournier pour agir à titre de préposée au comptoir lunch.

Début de l'emploi : 08 octobre 2010

Rémunération : Selon la convention collective en vigueur.

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux présentement en vigueur.

**CONVERSION DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION**

268-2010

**HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 (SNC-LAVALIN INC.)**

**ATTENDU** la résolution numéro 081-2010;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer à « SNC-Lavalin inc. » la somme de 11 231,06 \$ relativement aux honoraires pour l'étude de l'avant-projet pour la conversion du système de réfrigération, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 1003872 datée du 06 octobre 2010.

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

269-2010

**HOCKEY MINEUR DE STE-CROIX**

**IL** est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de verser au Hockey mineur de Ste-Croix sous l'égide de l'organisme sans but lucratif « Hockey mineur Lotbinière inc. » une somme de 10,00 \$ par hockeyeur inscrit actif et résidant sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix, soit 490,00 \$, dans le cadre de leur campagne de financement annuel. Le chèque sera libellé au « Tournoi Inter-Régional Sainte-Croix ».

270-2010

**PLACE AUX JEUNES LOTBINIÈRE**

Madame Valérie Guillemette, représentante pour cet organisme, est présente à cette assemblée.

**ATTENDU** la demande de Place aux jeunes Lotbinière datée du 29 septembre 2010 concernant la troisième édition du Gala JeunExcellence Lotbinière qui aura lieu samedi le 28 mai 2011;

**ATTENDU QUE** ledit gala apporte une reconnaissance qui permet à de jeunes adultes de 16 à 35 ans de bénéficier d'un tremplin afin de mieux se faire connaître tout en favorisant leur sentiment d'appartenance pour la MRC de Lotbinière;

**ATTENDU QU'**un comité organisateur est composé de plusieurs intervenants et partenaires du milieu provenant du Carrefour jeunesse-emploi Lotbinière, de la Société d'aide au développement des collectivités, du Centre local de développement, de la Corporation de développement communautaire, du Regroupement des jeunes de Lotbinière, de la MRC de Lotbinière et de jeunes personnalités des éditions précédentes;

**ATTENDU QUE** l'organisme demande à la municipalité une aide financière nécessaire à la réussite de cet événement;

**ATTENDU** le plan de visibilité qui offre différentes catégories de participation;

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de verser à Place aux jeunes Lotbinière une somme de 250 \$, plan de visibilité « Collaborateur », afin de participer à la réussite du gala JeunExcellence Lotbinière de la troisième édition 2011.

271-2010

**FONDATION DU DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE**

Madame Hélène Leclerc, représentante pour cet organisme, est présente à cette assemblée.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 NOVEMBRE 2010

**ATTENDU** la demande de la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière datée du 14 octobre 2010 concernant la campagne annuelle de financement;

**ATTENDU QUE** les soutiens financiers sont essentiels à la survie de la fondation et que ceux-ci serviront entre autres à finaliser d'ici la fin de décembre 2010 divers projets éducatifs;

**ATTENDU QUE** l'organisme demande à la municipalité une aide financière nécessaire afin d'assurer la continuité de ses actions en conservation, en éducation et en mise en valeur;

**IL** est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de verser à la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière une somme de 1 000 \$ afin d'assurer la survie de la fondation.

### AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

#### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (RAPPORT DU 13 OCTOBRE 2010)

##### DÉPÔT

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la séance régulière du 13 octobre 2010.

##### DÉROGATION MINEURE

272-2010

#### DOSSIER MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX, LOT 3 592 283

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de la municipalité de Sainte-Croix (droit d'usufruit) et localisée au : 6319 rue Principale, Sainte-Croix, lot 3 592 283, qui vise à permettre l'implantation d'un bâtiment de service faisant partie d'un projet de relais touristique afin de réduire la marge de recul avant (rue Principale) de 10 mètres à 4,50 mètres ainsi que la marge de recul latérale (rue de la Mennais) de 8,50 mètres à 6,75 mètres tel que prévu au Règlement de zonage 389-2007, annexe 1.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de la municipalité de Sainte-Croix, lot 3 592 283, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

#### PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 449-2010 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>o</sup> 389-2007

##### ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le maire sur le projet de règlement numéro 449-2010. Le maire explique le projet.

273-2010

#### ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à :

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 NOVEMBRE 2010**

- Modifier les usages permis dans la zone municipale 31-A, par l'ajout de l'usage Classe commerce, services et industries à incidence moyenne (Ia).

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté le cinquième jour du mois d'octobre 2010, le projet de règlement numéro 449-2010 portant sur la modification des usages permis d'une des zones municipales et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le deuxième jour de novembre 2010 sur le projet de règlement numéro 449-2010 portant sur les sujets mentionnés en titre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Gratien Tardif**

**APPUYÉ PAR : Michel Cameron**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 449-2010 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIIT :**

**QUE** le second projet de règlement numéro 449-2010 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le second projet de règlement numéro 449-2010 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Jean Lafleur, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le projet de règlement numéro 449-2010 aux fins de modifier le règlement numéro 389-2007 intitulé " Règlement de zonage " de façon à modifier les usages permis dans la zone municipale 31-A, par l'ajout de l'usage Classe commerce, services et industries à incidence moyenne (Ia).

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

### **VOIRIE**

#### **PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL RUE PROJETÉE, LOTS 4 271 321 ET 4 271 323**

274-2010

#### **ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – OFFRE DE SERVICE**

**ATTENDU** l'offre de service de la firme LVM datée du 26 octobre 2010 afin de préparer une étude géotechnique concernant les travaux du projet de développement résidentiel rue Projetée, lots 4 271 321 et 4 271 323, pour un montant forfaitaire de 4 695 \$, taxes en sus;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de mandater la firme LVM à procéder à la préparation de ladite étude géotechnique selon l'offre présentée.

275-2010

#### **RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES – OFFRE DE SERVICE**

**ATTENDU** l'offre de service de la firme SNC-Lavalin inc. datée du 26 octobre 2010 afin de préparer les relevés topographiques concernant les travaux du projet de développement résidentiel rue Projetée, lots 4 271 321 et 4 271 323, pour un montant budgétaire de 3 600 \$, taxes en sus, et ce dès maintenant;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de mandater la firme SNC-Lavalin inc. à procéder à la préparation desdits relevés topographiques selon l'offre présentée.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 NOVEMBRE 2010

### RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE BIRON

276-2010

#### DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2 (LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.)

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer à « Les Excavations Ste-Croix inc. » la somme de 27 995,45 \$ relativement aux travaux pour la réfection de voirie à la rue Biron, telle que plus amplement détaillée au bordereau de quantité daté du 28 octobre 2010 et selon la recommandation de SNC-Lavalin inc..

### RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE LEGENDRE

277-2010

#### DIRECTIVES DE CHANGEMENT N<sup>OS</sup> 1, 2 ET 3 (LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.)

**ATTENDU** les directives de changement n<sup>OS</sup> 1, 2 et 3 préparées par SNC-Lavalin inc., et datées du 28 octobre 2010 pour le prix de 897,70 \$, taxes incluses;

**ATTENDU QUE** la directive de changement n<sup>o</sup> 1 concerne l'ajout de « Tex-O-Flex RP-Ex et RD-Ex » au coin des rues des Peupliers et Legendre;

**ATTENDU QUE** la directive de changement n<sup>o</sup> 2 concerne trois entrées de service d'aqueduc de 25 mm, numéros civiques 145, 163-165 et 169-171 à la rue Legendre;

**ATTENDU QUE** la directive de changement n<sup>o</sup> 3 concerne une entrée de service d'aqueduc de 25 mm, numéro civique 6248 à la rue Principale;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter les présentes directives de changement telles que présentées.

278-2010

#### DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2 (LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.)

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de payer à « Les Excavations Ste-Croix inc. » la somme de 287 372,62 \$ relativement aux travaux pour la réfection de voirie à la rue Legendre, telle que plus amplement détaillée au bordereau de quantité daté du 28 octobre 2010 et selon la recommandation de SNC-Lavalin inc..

### RÉFECTION DE VOIRIE À LA ROUTE POINTE-PLATON

279-2010

#### HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 (SNC-LAVALIN INC.)

**ATTENDU** les résolutions numéros 041-2010 et 154-2010;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à « SNC-Lavalin inc. » la somme de 15 047,66 \$ relativement aux honoraires pour l'avant-projet préliminaire ainsi que les relevés topographiques pour la réfection de voirie à la route Pointe-Platon, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 1003704 datée du 04 octobre 2010.

### RAPIÉÇAGE MÉCANIQUE DES CHEMINS ET RANGS (2)

280-2010

#### ACCEPTATION DES TRAVAUX ET PAIEMENT

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter les travaux de rapiéçage mécanique des chemins et rangs selon la recommandation du directeur des travaux publics, et d'autoriser le paiement d'une somme de 14 536,77 \$ à Pavage Lagacé et Frères, 9143-8119 Québec inc. telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 818 datée du 13 octobre 2010 aux termes du contrat intervenu entre les parties le 14 septembre 2010.

### CHENILLES POUR LE VÉHICULE TOUT-TERRAIN

281-2010

#### SOUSSION(S)

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 NOVEMBRE 2010

Une (1) soumission demandée :

- Les P'tits Moteurs enr.
  - Option 1 (réparation des chenilles actuelles) : 1 348,77 \$
  - Option 2 (achat de nouvelles chenilles) : 3 500,00 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la soumission et d'accorder le contrat d'achat à Les P'tits Moteurs enr. au prix de 3 500 \$, taxes incluses, selon l'option 2.

### HYGIÈNE DU MILIEU

#### PUITS P-3 DE SAINT-ÉDOUARD

282-2010

#### COMITÉ INTERMUNICIPAL SAINT-ÉDOUARD – SAINTE-CROIX NOMINATION

**ATTENDU QUE** les municipalités de Sainte-Croix et de Saint-Édouard conviennent de former un comité consultatif intermunicipal sous le nom de « Comité intermunicipal Saint-Édouard-Sainte-Croix », selon l'article 8 de l'entente intermunicipal relative à l'alimentation en eau potable et prévoyant des travaux et une fourniture de services intervenue entre les parties le onze avril 2007;

**ATTENDU QU'**il est requis de nommer deux membres du conseil municipal et une personne ressource;

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de nommer messieurs Jacques Gautier, maire, Jean-Pierre Ducruc, conseiller et Stéphane Milot, directeur des travaux publics, pour agir sur ledit comité.

283-2010

#### PROBLÈME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

**ATTENDU** les problèmes d'approvisionnement en eau potable que la municipalité rencontre depuis le début de l'année 2010, soit des coupures fréquentes de notre source d'approvisionnement d'appoint en eau brute, le puits P-3 de Saint-Édouard;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Édouard a procédé au développement de leur puits P-1 afin d'en augmenter la capacité afin de permettre l'usage commun selon l'entente du puits P-3;

**ATTENDU QUE** cette action n'a pas résolu le problème et que Sainte-Croix est débranchée fréquemment du puits P-3 depuis la fin des travaux;

**ATTENDU QU'**il est requis que les membres du Comité intermunicipal Saint-Édouard-Sainte-Croix se rencontrent afin de discuter de la problématique;

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de demander une rencontre dans les plus brefs délais à la municipalité de Saint-Édouard.

#### COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

#### DÉPÔT DU RAPPORT DU 16 SEPTEMBRE 2010

Dépôt du procès-verbal du 16 septembre 2010 du comité d'embellissement.

284-2010

#### DÉMISSION DE M. MICHEL SÉNÉCHAL, PRÉSIDENT

Monsieur Jacques Gauthier annonce la démission de monsieur Michel Sénéchal, à compter du 22 octobre 2010, à titre de président et membre du comité d'embellissement.

**IL** est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter ladite démission et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de ces trois années au sein du comité d'embellissement.

### LOISIRS ET CULTURE

#### ASSOCIATION DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DE SAINTE-CROIX

285-2010

#### ACCEPTATION DES MEMBRES ACTIFS

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 NOVEMBRE 2010

**ATTENDU** la résolution numéro 190-2008 relativement à la création d'un organisme sans but lucratif « Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix »;

**ATTENDU** la résolution numéro 077-2009 relativement au Règlement général n° 1 de l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix;

**ATTENDU** l'article 5 du Règlement général n° 1;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la personne suivante comme membre actif de l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix, savoir :

➤ Mme Johanne Campbell, Sainte-Croix

286-2010

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2010

**ATTENDU QUE** l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix est un organisme à but non lucratif lequel a été créé d'origine selon la volonté de la municipalité de Sainte-Croix;

**ATTENDU QUE** la Loi sur les compétences municipales nous permet de fournir une aide financière à un tel organisme dans la poursuite de ses objectifs de loisirs et de culture;

**ATTENDU QUE** l'Association a besoin d'une aide financière afin d'assurer la continuité des diverses activités;

**IL** est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de verser à l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix une somme de 3 000 \$ à titre d'appui financier pour l'année 2010. M. Michel Routhier s'abstient de voter étant administrateur de ladite Association.

### PROJET DE RELAIS TOURISTIQUE

287-2010

#### HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 (MONIQUE BRUNET, ARCHITECTE)

**ATTENDU** les résolutions numéros 182-2010, 198-2010 et 223-2010;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer à « Monique Brunet, architecte » la somme de 1 862,44 \$ relativement aux honoraires pour l'esquisse format 3D pour le projet de relais touristique, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro A1195 datée du 19 octobre 2010.

288-2010

### DÉVIATION DU BRANCHEMENT DE GAZ MÉTRO – SOUMISSION

**ATTENDU QU'**il est requis de procéder à la déviation du branchement de Gaz Métro lors des travaux du projet de relais touristique;

**ATTENDU QUE** le coût est de 5 586,19 \$, taxes incluses;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la proposition de Gaz Métro pour la déviation dudit branchement;

**QUE** Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer l'entente à intervenir entre les parties.

### AMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY-FOURNIER

289-2010

#### DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2 (LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.)

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de payer à « Les Excavations Ste-Croix inc. » la somme de 1 250,52 \$ relativement aux travaux de drainage pour l'aménagement du parc Jean-Guy-Fournier, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 004777 datée du 15 octobre 2010.



**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 NOVEMBRE 2010**

290-2010

**DÉPLACEMENT DE LA LIGNE DE DISTRIBUTION D'HYDRO-QUÉBEC  
SOUSSION**

**ATTENDU QU'**il est requis de procéder au déplacement de la ligne de distribution d'Hydro-Québec lors des travaux de l'aménagement du parc Jean-Guy-Fournier;

**ATTENDU QUE** le coût est de 67 989,15 \$, taxes incluses;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la proposition d'Hydro-Québec pour le déplacement de ladite ligne de distribution;

**QUE** Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer l'entente à intervenir entre les parties.

291-2010

**DÉPLACEMENT DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE DE TELUS – SOUSSION**

**ATTENDU QU'**il est requis de procéder au déplacement du réseau téléphonique de Telus lors des travaux de l'aménagement du parc Jean-Guy-Fournier;

**ATTENDU QUE** le coût est de 2 861,79 \$, taxes en sus;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la proposition de Telus pour le déplacement dudit réseau téléphonique;

**QUE** Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer l'entente à intervenir entre les parties.

**COMITÉ DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**

292-2010

**RAPPORT FINAL DU COMITÉ**

Dépôt par le comité organisateur du rapport final des activités de la Fête nationale du Québec de la journée du 23 juin 2010.

**COMITÉ ORGANISATEUR**

Recettes :	7 477,07 \$
Dépenses :	12 391,67 \$
Déficit :	4 914,60 \$

**IL** est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter le rapport final tel que présenté et le déficit réel de 4 914,60 \$ du comité organisateur.

**QUE** le déficit réel au montant de 4 914,60 \$ additionné des frais administratifs globaux de 26,19 \$ soit déduit aux avances de fonds cumulés au montant de 6 874,97 \$.

**QUE** les avances de fonds cumulés nettes au montant total de 1 934,18 \$ servent de fonds de roulement pour les fins spécifiques d'une éventuelle activité en 2011.

**D'**adresser de sincères remerciements et félicitations au comité organisateur ainsi qu'à tous les bénévoles ayant œuvré à cette activité.

**VARIA**

**TOURISME LOTBINIÈRE**

293-2010

**PROJET DE LA ROUTE DES NAVIGATEURS POUR LA RÉGION  
DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a un projet d'instaurer une route touristique signalisée le long de la route 132, soit « La Route des Navigateurs »;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 NOVEMBRE 2010**

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet regroupe les régions de la Montérégie, du Centre-du-Québec, de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent (soit plus de 800 km) et que celles-ci travaillent en concertation;

**CONSIDÉRANT QUE** la Route des Navigateurs possède un thème riche en histoire qui permet le contact avec le patrimoine culturel et naturel des milieux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Route des Navigateurs offrira un itinéraire avec points de vue panoramiques et une expérience touristique particulière en invitant les gens à découvrir notre région et à circuler sur les territoires par une route autre que l'autoroute 20;

**CONSIDÉRANT QUE** la signalisation favorisera l'augmentation de l'achalandage des commerces, des attraits et des services touristiques de l'ensemble du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les routes signalisées sont priorisées par les différents ministères dans les projets de développement (Route verte, promotion touristique, etc.);

**CONSIDÉRANT QUE** le pictogramme proposé est déjà employé dans la région du Bas-Saint-Laurent pour désigner la Route des Navigateurs et que ce pictogramme est reconnu des touristes et des usagers de la route;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet suscite un grand intérêt auprès des intervenants touristiques consultés;

**CONSIDÉRANT QUE** le trajet a été dessiné en fonction des attraits thématiques et en vue d'offrir aux visiteurs des points de vue sur le fleuve et les beaux villages;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus de chacune des 3 autres municipalités de la MRC, soit Leclercville, Lotbinière et Saint-Antoine-de-Tilly, sont informés et en accord avec ce projet;

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Croix adhère au projet de la « Route des Navigateurs » en collaboration avec les municipalités de Leclercville, Lotbinière et Saint-Antoine-de-Tilly;

Accepte le nom et le pictogramme de la « Route des Navigateurs »;

Qu'elle est en accord avec le trajet proposé et la déviation du trajet par la route Pointe-Platon;

Qu'elle accepte l'installation de la signalisation requise sur son réseau;

Qu'elle assume 90 % des coûts de la signalisation estimés à 6 265,00 \$ pour les premiers 5 ans, Tourisme Chaudière-Appalaches s'engageant à payer la différence, soit 10 % des coûts, à compter de 2011.

## **TRANSPORT MARITIME ET TERRESTRE DE DÉCHETS RADIOACTIFS EN TERRITOIRE QUÉBÉCOIS**

294-2010

### **DEMANDE D'INTERDICTION**

**ATTENDU QUE** Bruce Power œuvre à la réfection de plusieurs des huit réacteurs nucléaires qu'elle détient au Lac Huron, au coût de plusieurs milliards de dollars;

**ATTENDU QUE** ce projet de réfection implique le démontage et le remplacement de milliers de tubes et tuyaux corrodés et radioactifs provenant du circuit primaire des réacteurs touchés, et qu'ils seront stockés sur place en tant que déchets radioactifs;

**ATTENDU QUE** le projet de réfection implique aussi le démontage et le remplacement de 32 énormes générateurs de vapeur radioactifs, chacun pesant approximativement 100 tonnes, chacun ayant environ les dimensions d'un autobus scolaire et chacun contenant des milliers de tuyaux radioactifs puisqu'ils servaient au transport du liquide de refroidissement circulant dans le cœur d'un réacteur nucléaire;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 NOVEMBRE 2010**

**ATTENDU QUE** les tuyaux à l'intérieur des générateurs de vapeur désuets sont contaminés par des produits de fission comme le cobalt 60 et le césium 137, par des actinides tels que le plutonium, l'américium et le curium et par des produits d'activation comme le tritium (hydrogène 3) et le carbone 14;

**ATTENDU QUE** parmi les contaminants radioactifs dans les générateurs de vapeur désuets on trouve des émetteurs alpha, bêta et gamma dont certains ont des demi-vies mesurées en décennies, en siècles ou même en millénaires;

**ATTENDU QUE** Bruce Power, malgré tous ses efforts, n'est pas parvenue à retirer toute la contamination radioactive de ces générateurs de désuets;

**ATTENDU QUE** Bruce Power a signé un contrat avec la société suédoise Studsvik qui recevra 32 de ces générateurs de vapeur radioactifs en provenance du Complexe nucléaire de Bruce Power pour recycler le maximum du métal moins contaminé afin de le transformer en ferraille à usage commercial (jusqu'à 90% du métal du générateur de vapeur), pour ensuite retourner à Bruce Power les composantes les plus contaminées pour stockage en tant que déchet nucléaire;

**ATTENDU QUE** le recyclage en ferraille à usage commercial de matériaux radioactifs provenant de réacteurs nucléaires ne devrait être ni autorisé, ni encouragé;

**ATTENDU QUE** Bruce Power a annoncé son intention de faire transiter les générateurs de vapeur désuets par les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent vers la Suède;

**ATTENDU QUE** le transport de déchets radioactifs via le Saint-Laurent et les Grands Lacs est une pratique qui ne devrait pas être autorisée à cause du danger de contamination radioactive à long terme;

**ATTENDU QUE** la perception publique très négative associée au transport de déchets radioactifs influerait sur la paix d'esprit des gens et ferait baisser la valeur des propriétés foncières le long de la route de transport, surtout dans l'éventualité d'un accident impliquant ces envois;

**ATTENDU QUE** le transport des générateurs de vapeur désuets via les Grands Lacs établirait un dangereux précédent ouvrant la voie à d'autres transports de déchets radioactifs;

**ATTENDU QUE** le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent contient près de 20% des ressources mondiales en eau douce de surface, qu'il est une source d'eau potable pour plus de 40 millions de personnes, qu'il soutient une industrie de la pêche de 4 milliards de dollars et un écosystème étonnamment diversifié et fragile;

**ATTENDU QUE** la santé du bassin versant des Grands Lacs et du Saint-Laurent est déjà suffisamment compromise par la contamination radioactive persistante venant des émissions routinières et accidentelles de plus de 50 sites nucléaires, un fardeau radioactif qui ne devrait pas être aggravé par le transport de générateurs de vapeur radioactifs;

**ATTENDU QUE** le plan de Bruce Power pour le transport des générateurs de vapeur radioactifs par les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent vers la Suède n'a jamais fait l'objet d'un examen public avec consultation, ni par les citoyens, ni par les gouvernements locaux le long des routes terrestres et maritimes, ni par les gouvernements provinciaux, étatiques ou nationaux, ni par les populations tribales autochtones des États-Unis, ni par les divers peuples autochtones du Canada, ni par les gouvernements souverains des peuples autochtones vivant le long des voies navigables ancestrales (définies ou non par traité) situées sur le parcours proposé, ni par des organisations internationales telles que la Commission mixte internationale;

**IL** est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Croix :

- S'oppose en principe à tout transport par les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent de tout déchet nucléaire ou de matériel contaminé par la radioactivité provenant du démantèlement, de la réfection ou de l'exploitation courante de réacteurs nucléaires;
- Demande avec insistance aux gouvernements du Canada et des États-Unis, ainsi qu'aux gouvernements autochtones et souverains des peuples autochtones des États-

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 NOVEMBRE 2010

Unis et des diverses nations des peuples autochtones du Canada ainsi qu'aux peuples autochtones vivant le long des voies navigables ancestrales de la route proposée le long des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, d'exiger que le transport de générateurs de vapeur désuets via les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent n'ait pas lieu;

- Demande avec insistance aux gouvernements de confirmer que les générateurs de vapeur nucléaires usés sont des déchets radioactifs, car on les a toujours considérés comme des déchets radioactifs et que cela ne doit pas changer;
- Insiste auprès de ces autorités pour qu'elles déclarent que les déchets radioactifs et les équipements contaminés par la radioactivité provenant du démantèlement, de la réfection ou de l'exploitation courante de réacteurs nucléaires, ne soient pas autorisés à transiter par les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent ou le long de leurs rives.

c.c. M. Jacques Gourdes, député fédéral  
Mme Sylvie Roy, députée provinciale  
M. Daniel Patry, MRC de Lotbinière  
M. Gaétan Ruest, maire d'Amqui

### PÉRIODE DE QUESTIONS

- Information sur le développement résidentiel et l'Avis Municipal numéro 123.
- Information sur puits P-3.

295-2010

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL** est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de lever la présente séance à 21 : 35 heures.

---

Jacques Gauthier  
Maire

---

Bertrand Fréchette  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.